	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-246

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-246

**Tour de France 2023 - Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire - Décision
- Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Tour de France, télédiffusé dans 190 pays, est le troisième événement sportif le plus regardé au monde, derrière les Jeux Olympiques d'été et la Coupe du monde de football. Cette course cycliste est la plus ancienne (création en 1903), la plus prestigieuse (devant le Tour d'Italie et Tour d'Espagne) et est considérée comme la plus grande course cycliste du monde.

Bien que le parcours change chaque année, le format de la course reste le même avec au moins deux contre-la-montre, le passage à travers les chaînes de montagnes des Pyrénées et des Alpes et l'arrivée sur les Champs-Élysées à Paris. Les éditions modernes du Tour de France se composent de 21 étapes réparties sur une période de 23 jours et couvrant près de 3 500 kilomètres.

Après 13 ans d'absence dans la capitale girondine, le Tour de France franchira à nouveau, pour la quatre-vingt-deuxième fois, les portes de Bordeaux le 7 juillet 2023. Cette nouvelle a été confirmée le jeudi 27 octobre 2022 à Paris, lors de la présentation officielle du circuit par l'organisateur Amaury Sport Organisation (ASO), en présence du maire de Bordeaux.

A ce titre, ASO sollicite Bordeaux Métropole afin de devenir « Collectivité Hôte » pour accueillir le Tour de France 2023 sur son territoire. Pour cela, une convention doit être établie afin de définir les clauses, les charges et les conditions d'organisation, entre l'organisateur et la collectivité hôte.

Pour Bordeaux Métropole, l'accueil et l'organisation d'une étape d'arrivée du Tour de France est l'occasion de créer du lien entre les populations locales et accueillies, impulsant ainsi des actions citoyennes et sociales autour de valeurs partagées.

Elle représente également l'opportunité de valoriser les atouts et les ambitions du territoire tout en favorisant les échanges entre le tissu économique local et le monde entier.

Enfin, l'organisation de cette compétition sportive internationale offrira une visibilité exceptionnelle à notre territoire.

Estimation des retombées économiques du Tour de France

Le Tour de France est un événement qui, au regard de son caractère populaire et international, produit des impacts sur les territoires qui l'accueillent. L'organisation et l'accueil d'une étape génère des effets sur l'économie locale, favorables aux territoires concernés.

Si le public du Tour de France est principalement constitué d'habitants et d'habitantes du territoire, l'accueil d'une étape du Tour de France permet souvent de lancer la saison touristique avant l'heure. Les dispositifs d'analyse de la fréquentation permettent d'estimer

une sur-fréquentation comprise entre 50 000 et 90 000 touristes et excursionnistes sur une étape.

Environ deux tiers des spectateurs additionnels sont des excursionnistes venus à la journée. Les touristes venus pour l'occasion restent en moyenne entre 3 et 4 nuits sur place. Ainsi et selon les différents observatoires territoriaux ayant étudié l'impact économique du Tour de France, les retombées économiques pour un territoire sont estimées entre 3 et 8 € par euro investi par les collectivités.

Les impacts économiques, pour notre territoire, de l'accueil d'un tel événement ont été estimés, en termes de retombées économiques directes entre 2 et 5 millions d'euros.

De plus, sur le plan international, les villes étapes sont visibles par 190 pays dont 100 qui reprennent le Tour en direct, les prises de vue aérienne offrent une formidable promotion du territoire et les retombées touristiques peuvent survenir encore plusieurs années après.

Description des objectifs et modalités du partenariat

Dans le modèle proposé par ASO, les « collectivités hôtes » sont associées comme des partenaires engagés dans la mise en œuvre des moyens nécessaires dans l'organisation de cet événement. Au-delà du ticket d'entrée de 130 000 € HT (participation de la Métropole à hauteur de 50 000 € HT et participation de la Ville de Bordeaux à hauteur de 80 000 € HT), demandé par l'organisateur pour accueillir une arrivée du Tour de France, l'accueil de cet événement doit être complété d'un certain nombre de dépenses liées au cahier des charges établi par ASO.

Au regard de ce cahier des charges, il apparaît qu'une partie des charges incombent au « Comité local d'organisation » (collectivité hôtes).

Le principal impact financier pour Bordeaux Métropole concerne les transports en commun, avec la nécessité d'acheminer sur site le nombreux public du Tour de France et de garantir aux usagers du quotidien une continuité du service de transport en commun le premier jour des vacances scolaires. La desserte de la gare Saint-Jean sera le principal enjeu de cette journée.

La Ligne B du tramway devra être interrompue entre les stations Quinconces et Claveau dès le jeudi 6 juillet à 22h, et ce jusqu'au vendredi 7 juillet en fin de soirée afin d'installer le Village d'arrivée au niveau des Quinconces. Une desserte de substitution par bus devra être mise en place afin de pallier cette interruption. Les Lignes C et D devraient quant à elles circuler normalement mais pourraient être interrompues sur les quais le vendredi 7 juillet après-midi en fonction de l'affluence des spectateurs observée sur site. L'objectif étant de maintenir leurs circulations le plus longtemps possible pour desservir la Gare St Jean. La présence d'agents de sécurité sur les quais pourrait permettre d'assurer le maintien des lignes C et D en circulation.

Par ailleurs, sur plusieurs axes de la Métropole situés sur le passage de la course (Floirac, Quais de la Souys, Pont Saint-Jean), des lignes de bus devront être déviées le vendredi 7 juillet après-midi entre 12h30 et 18h30 environ pour le passage des coureurs.

Enfin des renforts seront également à prévoir en après-courses afin de pouvoir évacuer le public, dans une configuration proche de celle mise en place lors des festivités du 14 juillet.

Les coûts liés à la mobilité sont ainsi estimés entre 50 000 € et 60 000 € (ce plan de mobilité sera chiffré précisément lorsque les horaires précis de fermeture et de réouverture des axes routiers et de transport en commun seront connus). La mise en place d'un Pass Evènement (au tarif unitaire de 3€) apportera des recettes venant compenser en partie ces coûts.

Des coûts liés aux aménagements de voiries, de signalisation, de barriérage, de gestion des déchets et de propreté, ont été estimés entre 453 000 € et 872 000 € TTC.

Notons qu'un travail entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole a été engagé

en raison du passage de la course sur le Pont Saint Jean (chantiers en cours sur cet ouvrage et sur ses abords). Moyennant une bonne coordination des acteurs de ces différents chantiers et des adaptations pour garantir un bon raccordement aux voiries existantes et un tracé fluide de la course, la largeur des voiries restant ouvertes à la circulation permettront de faire passer les coureurs selon les premiers échanges avec ASO. Néanmoins, il ne sera pas possible d'y accueillir des spectateurs. Quelques travaux d'aménagements de la zone chantier liés au passage de la course sont à prévoir. Ces travaux sont estimés entre 80 000 € et 100 000 €.

Des points de collecte et de ramassage de déchets sont également à prévoir, compris tri sélectif, ainsi qu'un nettoyage du site avant et après évènement, pour un total compris entre 39 000 et 46 000 € TTC.

Un dispositif prévisionnel de secours (DPS) devra être organisé et pris en charge pour un montant de 10 000 à 20 000 € TTC.

Enfin, il est à noter qu'un plan de communication exceptionnel devra être anticipé afin d'informer les différents usagers de la métropole bordelaise des conditions de circulation spécifique de cette journée. Budget total compris entre 50 000 et 70 000 € TTC.

Le coût prévisionnel total de l'accueil de l'arrivée du Tour de France le 7 juillet 2023, pour Bordeaux Métropole, serait ainsi compris entre 730 000 € et 1 220 000 €.

L'ensemble des autres coûts inhérents à l'accueil de cet évènement seront portés par la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole ne prenant à sa charge que les coûts relevant de ses propres compétences.

Le budget définitif sera précisé au regard du tracé et des contraintes liées au cahier des charges de ASO.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5217-2 et L. 1611-4,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la candidature de la Ville de Bordeaux, retenue le 27 octobre 2022 à Paris, pour accueillir l'arrivée de l'étape du 7 juillet 2023 du Tour de France,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la manifestation et les enjeux pour Bordeaux Métropole d'accueillir une étape d'arrivée du Tour de France 2023 sur son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'intérêt métropolitain relatif à l'accueil de l'arrivée de l'étape du 7 juin 2023 du Tour de France sur notre territoire,

Article 2 : de confirmer l'intérêt de Bordeaux Métropole d'être désignée « Collectivité Hôte » du Tour de France 2023 aux côtés de la Ville de Bordeaux,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et tout acte afférent en lien avec l'organisation de cet événement sur le territoire,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes à l'accueil de l'étape du Tour de France, au budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG, Madame GAUSSENS, Monsieur RAYNAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	
	Madame Brigitte BLOCH